

Avis public

Montréal-Nord

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10031, boulevard Saint-Michel

Permettre quatre (4) balcons à 0,3 m de la ligne de terrain au lieu de 2 m, un toit plat qui n'est pas vert ou n'est pas couvert d'un matériau de revêtement de couleur blanche et aucun arbre au lieu de 1 en marge avant principale.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, le 24 août 2017

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Jacques Lapierre